

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Cotisations 2024

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 15 février 2024

E X P O S É

La Communauté de Communes verse, chaque année, des cotisations aux organismes dont elle est membre.

Par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux versements des cotisations, dans la limite des crédits inscrits au budget, approuvés par le Conseil Communautaire.

Pour l'année 2024, il vous est proposé d'approuver l'adhésion aux organismes figurant dans le tableau ci-dessous.

Cotisations 2024 :

Bénéficiaires	Montants 2024
TOURISME	
Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant	30,00 €
ADN Tourisme	520,50 €
AUTRES	
Association des Maires et des Présidents de Communautés de Loire-Atlantique	2 943,04 €
Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne	6 897,75 €
RESECO	600,00 €
CAUE	1 920,00 €

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'adhésion aux organismes mentionnés ci-dessus, pour l'année 2024,
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 14 mars 2024



Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20240318-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2024

Publication le : 18-03-2024

Communauté de Communes Châteaubriant
Bureau communautaire du 14



Le Président,

Alain HUNAUT